

Par courriel

Lundi 21 novembre 2011

M. Roger Lachance
Directeur associé - Environnement
Direction de l'environnement et du développement durable
Ville de Montréal

Objet : Consultation publique sur le traitement des matières organiques

Monsieur,

Voici des extraits de la transcription de la soirée d'information tenue le 14 novembre dernier. Nous espérons que ces extraits vous seront utiles afin de fournir à la commission les compléments d'information promis lors de cette soirée en lien avec les questions posées par deux citoyens.

1. Question de M. Charles Moreau

(Extraits de la transcription du 14 novembre dans l'arrondissement de LaSalle, document 6.4, lignes 2128-2156, pages 72-73)

M. CHARLES MOREAU :

Sous-question sur le même thème. Actuellement, je voudrais savoir à quel endroit on peut voir une réussite en moins de cinq ans. Parce que là, vous dites actuellement qu'en cinq ans, la première installation va être en opération, jusqu'à l'objectif du ministère déclaré étant zéro déchet organique. Où est-ce qu'il y a, dans le monde, une ville qui en cinq ans a réussi à atteindre un résultat de ce type-là, c'est-à-dire de passer de 10 % qui est le résultat actuel jusqu'à 100 % zéro, bannissement de déchets organiques enfouis? Où est-ce qu'on a réussi à faire ça? À Toronto, à ce que je sache, ça ne fait pas cinq ans que le programme existe pour les déchets organiques.

[...]

M. ROGER LACHANCE :

[...] le taux de récupération ailleurs dans le monde, on pourra – je ne sais pas si quelqu'un de mon équipe a des exemples, mais on pourra revenir à la commission et répondre à la question.

2. Question de M. Patrick Asch

(Extraits de la transcription du 14 novembre dans l'arrondissement de LaSalle, document 6.4, lignes 2281-2313, pages 77-78)

M. PATRICK ASCH :

[...]J'ai une question qui a trait au territoire de la cour Turcot. Dans les aménagements, dans les processus qui ont été choisis pour le travail pour le réaménagement de la cour Turcot, il a été choisi de tasser l'autoroute vers le nord qui présentement, selon les documents, l'autoroute est à environ à 200 mètres essentiellement du site d'intervention. Et ça, l'objectif de tasser l'autoroute vers le nord, c'était de faire une intervention de développement, d'aménagement potentiellement résidentiel, potentiellement commercial sur le territoire de la cour Turcot, donc à 200 mètres du site et au-delà, à l'intérieur du périmètre qui est considéré acceptable au niveau du ministère. Je me demandais, est-ce qu'il y a eu des discussions sur comment est-ce que ça pourrait affecter tout développement futur sur le territoire de la cour Turcot, Monsieur le président?

[...]

M. ROGER LACHANCE :

Mais à ma connaissance, non, il n'y a pas eu de... pour l'instant, il n'y a pas eu de discussion de cette nature-là. On pourra vérifier, évidemment, s'il n'y a pas du développement de ce côté-là, mais on... c'est ça.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Alors, si je comprends bien, vous nous fournirez une réponse écrite qui sera disponible sur le site?

M. ROGER LACHANCE :

Oui.

Merci de votre précieuse collaboration,

Élise Naud
Analyste
Office de consultation publique de Montréal